

**DELIBERATIONS N° 6 - 2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER.

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
<u>Délégués titulaires</u>	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Héléne
<u>Délégués suppléants</u>	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
<u>Délégués titulaires</u>	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
<u>Délégués suppléants</u>		

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 6 : Subvention pour L'ADER

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'allouer une subvention pour L'ADER (Accueil d'élèves au centre Départemental d'Education Routière) pour un montant de 102€.

BENEFICIAIRE	COUT D'ACCUEIL PAR ELEVES	NOMBRES D'ELEVES	MONTANT
Association Départementale d'éducation à la route	6.00 €	17	102.00 €

Cette somme sera inscrite au BP 2026 au compte 657483.

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN



Transmis au contrôle de légalité
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

La Secrétaire de séance,
Mme Annick GOINEAU

Mme La Présidente propose au Conseil Syndical

D'autoriser Mme La Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, et à signer tout document s'y rapportant.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Mme La Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au titre de l'exercice 2026.
- **Autorise** Mme La Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD



La Secrétaire de séance,
Mme Annick GOINEAU

Transmis au contrôle de légalité le
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

**DELIBERATIONS N° 5 - 2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt- six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
Délégués titulaires	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Hélène
Délégués suppléants	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
Délégués titulaires	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
Délégués suppléants		

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 5 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT- EXERCICE 2026

Mme La Présidente rappelle au Conseil Syndical

Consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections fonctionnement et investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelles.

L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de la plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T..

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN



La Secrétaire de séance,
Mme Annick GOINEAU

Transmis au contrôle de légalité le
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

BUDGET 2026 PARTICIPATION COMMUNALE = 334 065 €
(N-1 : 332 026 €)

POUILLE : 43 élèves
(N-1 : 52,5 enfants)

334 065 € x 43 élèves = 134 250,42 €
107 élèves
(N-1 : 142 880€)

arrondi à : **134 250 €**

MAREUIL : 64 élèves
(N-1 : 69,5 enfants)

334 065 € x 64 élèves = 199 814,57 €
107 élèves
(N-1 : 189 146 €)

arrondi à : **199 815 €**

TOTAL PARTICIPATION BP 2026 : 334 065 € SOIT + 2 039 € PAR RAPPORT A 2025.

	PARTICIPATION TOTALE	ECART/ N-1
MAREUIL	199 815 €	
	<i>Année 2025 :</i> <i>189 146 €</i>	Soit : + 10 669€
POUILLE	134 250 €	
	<i>Année 2025 :</i> <i>142 880€</i>	Soit : - 8 630 €
	TOTAL = 334 065 €	
	<i>Année 2025</i> <i>332 026 €</i>	Soit + 2 039 €

Le Conseil Syndical à L'unanimité, approuve les répartitions communales pour l'année 2026.

**DELIBERATIONS N° 4- 2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE**

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt- six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
Délégués titulaires	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Hélène
Délégués suppléants	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
Délégués titulaires	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
Délégués suppléants		

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 4 : DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES AU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Hélène SAILLARD-LEPAIN, Présidente, présente le budget prévisionnel 2026.

Après l'explication de l'élaboration du budget 2026, et, après avoir voté le budget 2026 et vu les modalités de calcul, le tableau indique ci-dessous le montant dont devra s'acquitter chaque commune.

Nombre d'enfants au 01/2026 : 107 enfants

DONT

Hors communes : 10 élèves

MAREUIL : 59 élèves + 5 = 64 élèves

Pour info année 2025 = 69.5 élèves

POUILLE : 38 élèves + 5 = 43 élèves

Pour info année 2025 = 52.5 élèves

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2026
001-Solde exécution Investissement reporté	28 273,73 €
13--Subvention Région	0,00 €
040- opération ordre de transfert	0,00 €
10- Immobilisation corporelle FCTVA	0,00 €
TOTAL	28 273,73 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2026
O11- Charge à caractère général	103 382,00 €
O12- Charge du personnel	333 200,00 €
042-Dotations aux amortissements	0,00 €
065- Autres charges gestion courante	20 020 €
067-charges exceptionnelles	40,00 €
6817- dotation aux provisions	150,00 €
TOTAL	456 792,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2026
20-Immobilisation corporelles	0,00 €
21- Immobilisation corporelles	28 273,73 €
23-Immobilisation corporelles	0,00 €
040- Subventions investissements	0,00 €
TOTAL	28 273,73 €

Le Conseil Syndical après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 ci-dessus établi à hauteur de :

Fonctionnement : 456 792.00 €

Investissement : 28 273.73 €

Soit un budget 2026 global de : 485 065.73 €

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN



La Secrétaire de séance,
Mme Annick GOINEAU

Transmis au contrôle de légalité le
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

**DELIBERATIONS N° 3- 2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt- six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
Délégués titulaires	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Hélène
Délégués suppléants	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
Délégués titulaires	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
Délégués suppléants		

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 3 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026 :

Mme La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical la proposition de Budget Primitif 2026 établi comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2026
002- Résultat reporté	46 726.53 €
013-Atténuations de charges-remboursement sur rémunération	15 000 €
042-opération ordre quote-part subvention	0,00 €
70-Ventes de produits : Redevances périscolaire et autres	54 000,00 €
74- Dotation et participation	341 065.00 €
75- Autres produits divers gestion courante	0,47 €
77- Produits exceptionnels divers	0,00 €
TOTAL	456 792,00 €

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN



Transmis au contrôle de légalité le
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

La Secrétaire de séance,
Mme Annick GOINEAU

**DELIBERATIONS N° 2- 2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt- six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
Délégués titulaires	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Hélène
Délégués suppléants	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
Délégués titulaires	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
Délégués suppléants		

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 3

Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir

Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 2 : DETERMINATION DU COÛT PAR ELEVE 2026- SIVOS

Mme Hélène SAILLARD- LEPAIN, Présidente, propose de fixer les coûts par élève comme suit :

	ECOLE POUILLE 51 enfants	ECOLE MAREUIL 56 enfants
107 Enfants au 01/2026 (122 au 1/01/2025)		
Fournitures scolaires : cpte 6067 Total : 7 169 € + 150 € pour le RASED = 7 319 €	67 € P/Enfant 3 417 €	67 € P/Enfant 3 752 €
Coopérative scolaire : cpte 65738 Total : 3 210 €	30 € P/Enfant 1 530 €	30 € P/enfant 1 680 €
Fêtes (prix et Noël + Sivos) Total : 1 498 €	14 € P/ Enfant 714 €	14 € P/Enfant 784 €
Piscine : gratuit		

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le coût par élève 2026.

Fait à Mareuil sur Cher, le 19 février 2026

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN



Transmis au contrôle de légalité le
Publiée le

La Présidente,
Hélène SAILLARD-LEPAIN

La Secrétaire de séance,
Mme GOINEAU Annick

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annick Goineau".

**DELIBERATIONS N° 1 -2026
DU SYNDICAT SCOLAIRE
MAREUIL - POUILLE

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mil vingt- six, le 19 février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Syndical régulièrement convoqué le 06 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la mairie MAREUIL-SUR-CHER

DELEGUES PRESENTS	POUILLE	MAREUIL
Délégués titulaires	M. GOUTX Alain	Mme GOINEAU Annick Mme SAILLARD-LEPAIN Hélène
Délégués suppléants	M. FAVOREL Gérard M. TARTOUE Hervé	Mme POISSON Aurélie Mme BIGOT Fabienne M. DENIS Loïc
DELEGUES ABSENTS		
Délégués titulaires	Mme GILLET Corinne donnant pouvoir à Mr GOUTX Mme FOUQUET-GRELET Marie-Hélène	Mme ESNAULT-VAN CAUBERG Julie donnant pouvoir à Mr DENIS
Délégués suppléants		

Nombre de membres en exercice : 6
 Nombre de membres présents : 3
 Qui ont pris part à la délibération : 3 + 1 pouvoir
 Secrétaire de séance : Mme GOINEAU Annick

DELIBERATION N° 2026- 1 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 ANTICIPE -SIVOS

Suite à un problème technique du SGC, il n'est aujourd'hui pas possible de voter le CFU. Nous vous proposons de voter une affectation de résultat anticipé

Excédent cumulé de fonctionnement comme suit : 46 726.53 €
 Excédent cumulé d'investissement comme suit : 28 273.73 €

Le Conseil Syndical après avoir entendu les explications de Mme La Présidente

Décide à l'unanimité :

- **L'affectation de l'excédent au compte ligne 002
(Recette de fonctionnement) 46 726.53 €**
- **Le report de l'excédent au compte ligne 001
(Recette d'investissement) 28 273.73 €**